

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY**

Séance du 09 DÉCEMBRE 2022 à 18h15

N°20221209-01

| Référence | Objet de la délibération | Nombre de membres | Date de la convocation | Date d'affichage | vote |
|--------------------|--|-------------------|------------------------|-------------------|---|
| 20221209-01 | C.C.A.S. Aide à la licence sportive ou association de loisirs | 6 | 21/11/2022 | 14/12/2022 | Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 09 décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, **Sylvain JOLY**.

Présents : MM BESKI Martine – LABED Patrick – PIAT Ilda – PICHON Marie-Claude

Secrétaire de séance : PICHON Marie-Claude

Absent(s) : CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – LABARBE Gwenaëlle – THOMAZIC Sabrina

CHAMAILLARD Lucie a donné une procuration à Sylvain JOLY

AIDE A LA LICENCE SPORTIVE OU DE LOISIRS ALLOUÉE CHAQUE ANNÉE POUR LES ENFANTS DE 18 MOIS A 18 ANS

M. Le Vice-Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale la volonté de proposer un soutien financier sous la forme d'une aide à la licence sportive ou association de loisirs de la commune pour les enfants de la commune de 18 mois à 18 ans dont le montant sera de 10 €. Cette aide sera renouvelable chaque année.

Critères d'attributions de l'aide :

- avoir entre 18 mois et 18 ans
- être domicilié sur la commune de Lunery
- être inscrit à un club sportif ou une association Lunéroise

Retrait du dossier :

Auprès des associations sportives ou de Loisirs qui devront certifier l'inscription de l'enfant en remplissant la partie qui leur est réservée. Le dossier complet pourra alors être déposé en Mairie avec toutes les pièces indiquées ci-dessous.

Les pièces à fournir en mairie : une pièce d'identité ou livret de famille, un justificatif de domicile et le formulaire d'inscription à retirer auprès des clubs sportifs et associations de loisirs de la commune.

Cette aide d'un montant de 10 € sera mandatée directement à l'organisme sportif ou association de loisirs.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Lunery, après avoir délibéré, décide :

Afin d'encourager et de permettre la pratique d'un sport ou une activité de loisirs le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lunery décide la mise en place d'une aide à la licence sportive ou association de loisirs pour un montant de 10 €.

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance
Marie-Claude PICHON



Le Président du C.C.A.S
Sylvain JOLY

Délibération affichée le 14/12/2022
Acte certifié exécutoire le 14/12/2022